



MAIRIE DE CANTE

13 Rue du Général Sarrut
09700 CANTÉ
05.61.67.85.09
mairie@mairiedecante.fr
<http://www.mairiedecante.fr>

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIEERS - CANTON Des PORTES D'ARIEGE PYRENEES

PROCÈS VERBAL DU 28 FEVRIER 2026

Convocation le 24/02/2026

L'An Deux Mil Vingt-six le vingt-huit février, à 09h00, Le Conseil Municipal de la Commune de Canté, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M Eric CANCEL, Maire.

Le décès de Monsieur Philippe BISOGNIN, conseiller municipal, entraîne une modification du nombre de conseillers en exercice, désormais fixé à 9, ce qui impacte le calcul du quorum conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Début de séance : 09h10

Etaient présents, tous les membres en exercice, à l'exception de :

Absent : Mme Wendy BURG

Absent excusé : M Nicolas BLANCHOT, M Hubert GRAS

Absent représenté :

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil :

M Jean-Jacques GIMENO est désigné pour exercer cette fonction

ORDRE DU JOUR de la présente séance :

Approbation du procès-verbal du 09/12/2025

Délibération choix de l'entreprise pour de la pompe de relevage de la salle polyvalente

Délibération demande de subvention FDAL, CCPAP 2026 pompe de relevage salle polyvalente

Délibération demande de subvention DETR pour la DECI retire et remplace délib 2025-034

Questions diverses

Vote du scrutin pour la séance : ordinaire

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil qu'en vertu du décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021, **depuis le 1er juillet 2022**, la réforme des règles de publicité et de conservation des actes pris par les communes & EPCI diffère. Le compte rendu du conseil municipal est remplacé par la liste des délibérations & arrêtés étudiés, puis par l'élaboration d'un procès-verbal qui sera publié, après approbation, lors du prochain conseil municipal.

ARRETÉ du PROCÈS-VERBAL de la séance du 09/12/2025

Rappel des délibérations prises lors de la séance ordinaire :

N° de délibérations	Objet de la délibération	Décisions		
		Pour	Contre	Abstention
DE _ 2025_032	Adoption du rapport de la CLECT- Transfert de la compétence lecture publique	05	00	00
DE _ 2025_033	Approbation de la modification des statuts de la CCPAP - transfert différencié de la compétence eau	05	00	00
DE _ 2025_034	Demande de subvention DETR 2026 DECI	05	00	00
DE _ 2025_035	Autorisation d'engager des dépenses d'investissement préalables au vote du budget 2026	05	00	00
DE _ 2025_036	Décision modificative n° 5 chapitre 64	05	00	00

Arrêtés Municipaux pris depuis la dernière séance :

N° d'ordre : AI_2025_051 Portant police de circulation route de la jade le jardinier 09.12.2025

N° d'ordre : AR_2025_52 Portant demande débit de boissons repas concert 19.12.2025

N° d'ordre : AI_2026_001 Portant avancement échelon Espérance DUPRE



N° d'ordre : AI_2026_002 Portant avancement échelon Tony BOUDOT

N° d'ordre : AI_2026_003 Portant avancement échelon Virginie LECONTE

N° d'ordre : AR_2026_004 Portant police de circulation place du souvenir Français

N° d'ordre : AR_2026_005 Portant interdiction de stationner travaux rue de la crypte

Ce PV n'apportant aucune remarque sont adoptés à l'unanimité ou si des observations ont été apportées, elles sont consignées ci-dessous :

OBSERVATIONS	SIGNATURES	
	Secrétaire de séance	Président/Maire
Néant		

EXAMEN DES DELIBÉRATIONS & DES DÉCISIONS A PRENDRE ce jour

Délibération choix de l'entreprise pour la pompe de relevage de la salle polyvalente

Dans le cadre de l'assainissement collectif il doit être posé une pompe de relevage à la salle polyvalente. A cet effet des entreprises ont été sollicités pour des devis. La commission travaux a analysé les devis proposés par plusieurs entreprises. La commission a retenue deux entreprises que M le Maire propose aux membres du conseil.

Entreprise	Montant TTC	Observations
TP D'OC Flourens (31)	11 936.40€	Modèle simple pompe /Le raccordement élec doit être prévu par un électricien.
CAMBOU Lilian TP	13 583.74€	Modèle deux pompes/ Prise en charge de la mise en service

Une précision sur le raccordement et l'alimentation électrique est demandée ce jour à l'entreprise CAMBOU Lilian TP par M le Maire.

Après étude le CM choisit l'entreprise : CAMBOU Lilian TP

→ Approuvé à l'unanimité

Délibération demande de subvention FDAL, CCPAP 2026 pompe de relevage salle polyvalente

Dans le cadre de l'assainissement collectif il doit être posé une pompe de relevage à la salle polyvalente. M le Maire a soumis trois devis aux membres du conseil. L'entreprise a été retenue. Cette opération peut prétendre à être subventionnée par le FDAL et les Fonds de concours de la CCPAP.

M le Maire présente aux membres du conseil le plan de financement suivant :

Pompe de relevage & travaux : 11 319.78€ HT

MONTANT HORS TAXE :		11 319.78 €
Subventions sollicitées :	Montant HT :	Pourcentage :
FDAL	3 961.92 €	35%
CCPAP	2 263.96 €	20%
Autofinancement	5 093.90 €	45%
TOTAL	11 319.78 €	100%

→ Approuvé à l'unanimité

Délibération demande de subvention DETR pour la DECI retire et remplace délib 2025-034

M le Maire rappelle que les habitations situées sur le chemin du coteau ne sont pas correctement défendues contre le risque incendie.

Par conséquent, l'achat et la pose d'une bâche incendie de 30m3 s'impose. Cette bâche sera installée sur un terrain privé. Une convention a été signée entre la commune et le propriétaire définissant les conditions de mise à disposition du terrain, de la durée de cette mise à disposition et des obligations des deux parties. Cette opération peut prétendre à une subvention DETR, sachant qu'une demande au titre du FDAL 2025 a été octroyée pour un montant de 2 060.00€

M le maire informe que cette délibération a été prise le 09/12/2025. Cependant la préfecture nous a informé que le taux maximal de subvention au titre de la DETR est fixé à 30 % et non à 45 %.

M le Maire présente aux membres du conseil le nouveau plan de financement :

Installation de la bâche (achat + travaux) = 6 930.00€ HT

MONTANT HORS TAXE :		6 930.00€
Subventions sollicitées :	Montant HT :	Pourcentage :
DETR	2 079.00€	30%
FDAL	2 060.29€	29.73%
Autofinancement	2 790.71€	40.27%
TOTAL	6 930.00€	100%

M le Maire informe que le remplissage sera effectué par le SMDEA qui présente un devis de 112.80€ TTC.

→ Approuvé à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

M le Maire :

Fin de la réunion : 09h52